

COMMUNIQUE DE PRESSE

le 28/11/2024

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes Côte d'Azur poursuit son engagement dans la prévention et la lutte contre le tabac dans les établissements de santé

La démarche « Lieux de Santé sans Tabac » figure parmi les priorités du Programme National de Lutte contre le Tabac 2023-2027. Elle consiste à renforcer les mesures de prévention et de lutte contre le tabac au sein des établissements de santé.

L'ARS Paca poursuit l'objectif d'augmenter le nombre de « **Lieux de Santé sans Tabac** » dans la région, avec une attention particulière portée à l'obtention par les établissements engagés d'un haut niveau de certification (« Label Argent ») qui témoigne d'un engagement important dans la lutte contre le tabagisme.

Un appel à projets pour accompagner les établissements

Afin de répondre à cet enjeu majeur de santé publique, l'ARS Paca a lancé en août 2024 un appel à projets destiné aux établissements de santé. Cet appel à projets vise à fournir aux établissements sélectionnés un financement qui permet :

- de déployer des ressources humaines dédiées à la gestion de projet ;
- de mettre en place des consultations tabacologiques ;
- de renforcer les compétences des équipes et la communication au sein des établissements grâce à l'accompagnement par l'association Arca Sud qui propose des formations et des outils de communication adaptés (signalétiques, vidéos, affiches, etc.).

Les établissements sélectionnés

Au total, 10 établissements de la région ont été retenus :

- Centre Antoine Lacassagne à Nice
- Centre Hospitalier Universitaire de Nice
- Centre Hospitalier de Grasse
- Centre Hospitalier d'Avignon
- Institut Sainte Catherine (ICAP) à Avignon
- Centre Hospitalier de Martigues
- Hôpital Nord (AP-HM)
- Hôpital de la Timone (AP-HM)
- Hôpital Conception (AP-HM)
- Hôpital Sud (AP-HM)

Calendrier

Les établissements sélectionnés disposent d'une période de **15 mois**, de **novembre 2024 à janvier 2026**, pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'obtention de la certification « **Label Argent** ».

Qu'est-ce qu'un lieu de santé sans tabac ?

Un **Lieu de Santé sans Tabac** est un établissement de santé qui met en place une stratégie active pour accompagner les fumeurs et réduire le tabagisme, dépassant ainsi les exigences légales en vigueur.

Concrètement, l'établissement de santé qui s'inscrit dans la démarche « Lieux de Santé sans Tabac » s'engage à

- une application stricte de l'interdiction de fumer au sein de ses locaux : aménagement des locaux, renforcement de la signalétique, ...
- assurer une prise en charge des patients et des professionnels fumeurs : repérage, proposition de consultation de tabacologie, prescription de substituts nicotiques et accompagnement au sevrage tabagique, ..
- la formation et la mise à disposition des soignants des outils nécessaires pour une bonne prise en charge des patients fumeurs ;
- la réalisation de campagne de sensibilisation et de communication

En adoptant cette démarche, ces établissements contribuent à construire un environnement propice à la réduction du tabagisme.

On estime qu'en région Paca plus d'1 million de personnes fument quotidiennement, soit 29,1 % de la population. La prévalence du tabagisme quotidien y est bien plus élevée que le reste de la France (25 %).

51 % des fumeurs quotidiens déclarent l'envie d'arrêter de fumer et 31 % ont fait une tentative d'arrêt dans l'année.

Pour plus d'informations :

- [AAP « Lieux de Santé Sans Tabac » ARS PACA](#)
- [Site internet du RESPADD](#)
- [Site Internet Lieux de santé Sanas Tabac](#)
- [Site de l'association Arca Sud](#)